



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## spectacles

Question écrite n° 31154

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la politique qu'elle entend mener à l'égard du théâtre de rue. Cet art à part entière nécessite un soutien tout particulier de la part des pouvoirs publics, c'est pourquoi il souhaiterait savoir si elle entend prendre des mesures nécessaires à son maintien et à son développement. Dans l'affirmative, il souhaiterait savoir concrètement et précisément la teneur de ces dispositions.

### Texte de la réponse

La mise en place d'une politique de soutien au secteur des arts de la rue par le ministère date de 1993. Au départ, l'objectif de cette politique a été la qualification des équipes professionnelles et la reconnaissance des spectacles des arts de la rue. Le ministère de la culture a ainsi mis en place un dispositif de soutien à la profession dans son ensemble, en favorisant l'émergence et/ou la consolidation des festivals et des institutions structurantes et en instaurant des aides spécifiques à cette forme de création. Entre 1993 et 1997, en fonction de ses budgets, l'Etat s'est attaché à faire évoluer son soutien à cet art. Depuis 1998, le soutien aux arts de la rue est l'un des axes prioritaires de l'action du ministère de la culture et de la communication. Le plan de développement engagé en 1998 (3 MF de mesures nouvelles) a été amplifié et conforté en 1999, avec 8 MF de mesures nouvelles selon quatre axes d'intervention : les compagnies et leurs conventionnements, les lieux de fabrication, la diffusion, la professionnalisation du secteur.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 31154

**Rubrique :** Arts et spectacles

**Ministère interrogé :** culture et communication

**Ministère attributaire :** culture et communication

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 7 juin 1999, page 3384

**Réponse publiée le :** 27 septembre 1999, page 5597